

Accusé certifié exécutoire

Affichage: 10/01/2023

Réception par le préfet : 17/02/2023



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-trois et le 09 février à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 02 février 2023.

DELEGUES PRESENTS:

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien BOUNIE, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Christian PRADAYROL, Vice-Président (Suppléant de M. PATIER)

Commune de Terrasson : Monsieur Roger LAROUQUIE, conseiller municipal (Suppléant de M. GARY)

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis COMBY, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale BOISSIERAS, Conseillère Départementale (Suppléante de M.

DELPECH)

CCI de la Corrèze : Madame Françoise CAYRE, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS:

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves GARY, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François PATIER, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques DELPECH, Conseiller Départemental

Conseil Départemental du Lot: Monsieur Frédéric GINESTE, Vice-Président

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine: Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Françoise CAYRE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION: 2023-07 - Renouvellement d'AOT RAPPORTEUR: M. Julien BOUNIE, Président

Certaines autorisations d'occupation temporaire arrivent à échéance. Il convient de les renouveler.

- La société Sirm'Air est titulaire d'une AOT pour un hangar de 500 m² ainsi que 115,5 m² de partie administrative, avec bureau d'accueil et sanitaires.

Cette convention arrive à terme le 28 février 2023.

Il est proposé au conseil d'administration de renouveler cette convention sur le nouveau modèle de convention pour une durée de 5 ans soit jusqu'au 28 février 2028, au bénéfice de la société Sirm'Air, aux tarifs définis par le guide tarifaire en vigueur et de transmettre cette convention pour approbation et signature au Syndicat Mixte.

- La société Airmain est titulaire d'une AOT pour permettre à une unité technique de la compagnie Amelia d'assurer la maintenance de ses appareils en escale.

Cette convention porte sur l'occupation d'un bureau et d'une partie hangar, respectivement de 11 m² et 69 m². Cette AOT arrive à terme au 26 mars 2023.

Il est proposé au conseil d'administration de renouveler cette convention sur le nouveau modèle de convention pour une durée de 3 ans soit jusqu'au terme de l'OSP au 04 janvier 2026 ou antérieurement si celle-ci venait à prendre fin de manière prématurée, au bénéfice de la société Airmain, aux tarifs définis par le guide tarifaire en vigueur et de transmettre cette convention pour approbation et signature au Syndicat Mixte.

- Le renouvellement de l'AOT pour l'occupation d'un bureau de 15,5 m² au bénéfice de la société Briv'Air Center a été approuvée lors de la séance du 17 juin 2020 pour une durée de 3 ans. Malgré de nombreuses relances, l'AOT n'a pas été signée par M. Lanternier alors que les redevances domaniales liées à l'occupation ont toujours été acquittées sur la période. La situation administrative a été régularisée lors de l'envoi des nouvelles conventions d'AOT avec mise en application au 1er octobre 2021 pour une durée de 5 ans de façon à ce que la période d'AOT du bureau soit concordante avec les AOT pour le garage de ses aéronefs.



Je soumets donc à votre approbation la signature de ces AOT.

Nombre de membres en exercice :		8	Adopté à l'unanimité
Nombre de membres présents :		6	
Nombre de suffrages exprimés :		6	1 Notes
Votes: Pour:	6		
Contre:	0		190
Abstention	0		Pour extrait certifié conforme
			Le Président du Conseil d'Administration
			Julien BOUNIE
Délibération certifiée exécutoire,			
Enregistrée en Sous-Préfecture le 10212023			
Publiée et notifiée le 120212023			
Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.			